



Secteur : DH MAN12
Code : FR5300015

Région littorale :
Bretagne

Département littoral :
Finistère

Communes littorales :
Carantec, Henvic, Ile-de-Batz,
Morlaix, Plouénan, Plougasnou,
Roscoff, Saint-Pol-de-Léon, Santec

Superficie :
Superficie extension : 21 300 Ha
Espace marin : 100 %
Superficie globale : 26 541 Ha
Espace marin : 97 %

Statut des propriétés :

- Eaux intérieures et eaux territoriales françaises
- Domaine public maritime

Patrimoine naturel remarquable
Espèces d'intérêt communautaire : 1
Habitats d'intérêt communautaire : 4
Espèces OSPAR : 1
Habitats OSPAR : 3

Principaux usages :
Pêche professionnelle (arts dormants : filets, casiers, ligne ; arts traïnants : drague à coquille), activité goémonière, Pêche de loisir (embarquée, à pied et sous-marine)
Sports nautiques
Conchyliculture
Transport maritime passagers
Tourisme : littoral, île de Batz, château du Taureau
Recherche scientifique ; station de Roscoff
Entretien des ports et chenal de Morlaix

Partenaires pour la gestion du site :

- Etat
- Collectivités territoriales
- Communauté d'Agglomération Pays de Morlaix
- Communauté de Communes Pays Léonard
- Communes
- Station de Biologie Marine de Roscoff
- Organisations socio-professionnelles : CLPMEM, SRC, CCI, association plaisanciers
- Usagers
- Bretagne vivante - SEPNE

Directive Habitats, Faune, Flore

BAIE DE MORLAIX



Le site Baie de Morlaix – plateau de la Méloine comprend trois ensembles intéressants :

- le secteur Roscoff/île de Batz, vaste platier rocheux à la biodiversité exceptionnelle qui a justifié l'implantation de la station marine de Roscoff et comprend notamment des ceintures en laminaires remarquables.
- la vaste échancrure de la Baie de Morlaix avec l'arrivée de ses deux petits fleuves côtiers : la rivière de Morlaix et Penzé qui se caractérise également par un archipel intéressant d'îles et d'îlots.
- le plateau de la Méloine, formant un plateau rocheux détaché, dont la richesse halieutique a justifié un cantonnement de pêche aux crustacés et accueille en passage les populations de phoques en transit.

La cohérence du site tient à l'influence trophique de la baie sur son débouché relativement abrité des très forts courants de sortie de la Manche. L'ensemble forme un milieu riche qui se traduit par sa productivité primaire (activités conchylicoles, pêche) et sa richesse ornithologique.

L'extension proposée au titre de la directive habitats, faune, flore vise à englober ce vaste ensemble fonctionnel, le site actuel étant centré sur la baie elle-même pour la directive habitats.

Justification de la proposition d'extension

Les principaux habitats d'intérêt communautaire de la zone sont :

- Les prés-salés continentaux (habitats prioritaires) avec en particulier des prés salés estuariens et de fond d'anse (Terenez).
- Les estrans qu'ils soient sableux ou vaseux.
- Les récifs et les fonds marins de faible profondeur abritent une faune et une flore d'une grande richesse. Ex : hauts-fonds du plateau de la Méloine ; **herbiers de Zostera marina** ; **bancs de maërl**, **champs de laminaires et fonds rocheux autour de l'île de Batz....**
- Des systèmes de dunes sous-marines, mobiles sous l'effet des plus forts courants.

Ce vaste secteur abrite logiquement une faune très riche et notamment d'intérêt communautaire comme les phoques.

Les îlots et hauts-fonds du plateau de la Méloine servent d'abri et de repos aux phoques (gris) en migration d'Ouest en Est et vers le Royaume-Uni. Ces derniers fréquentent aussi les parages riches de l'île de Batz.

Maërl



Orientations de gestion pour une conservation durable du site

L'objectif fondamental du réseau Natura 2000 est le maintien en bon état de conservation des habitats et espèces qui ont justifié la désignation des sites. Mais il ne s'agit en aucune façon d'un sanctuaire qui exclurait les activités humaines.

Ainsi, le site Natura 2000 élargi au titre de la directive habitats englobe un vaste espace d'activités maritimes (quartier maritime de Morlaix) dynamiques :

- Pêche professionnelle (111 unités en 2007) : activité importante pour les crustacés (1^{er} quartier français, notamment tourteau), la coquille, au casier, filet, ligne, drague... liée à une pêche côtière artisanale (81 unités de moins de 12 mètres, importance de la polyvalence). 5 ports et 1 criée récente à Bloiscon.
- Conchyliculture : cultures marines (surtout huîtres mais aussi moules de bouchot) de part et d'autre des deux cours d'eau. La réflexion sur le document d'objectifs permettra d'harmoniser le périmètre par rapport aux cultures de la Penzé et de la rivière de Morlaix.
- Activités nautiques : 4 ports de plaisance d'une capacité totale de 1000 anneaux environ, cales et mouillages actifs à l'année et activités touristiques fortes en saison (voile, kayak de mer très actif, île de Batz, île Calot, château du Taureau par exemple)
- Pêche plaisance : embarquée ou à pied dont l'ancrage territorial est très fort et dépendant directement de la qualité du milieu.
- Transport maritime avec une activité de ferry vers le Royaume-Uni et l'Irlande.

Plusieurs projets importants sont aussi à l'étude comme les extensions des ports de Bloiscon et de Plougasnou-Le Diben (1000 places supplémentaires) dans le cadre du Plan plaisance ou du SCOT du pays de Morlaix.

Les activités d'extraction ne sont plus autorisées sur l'emprise du projet de site (gisements de Beg an Fry et du Duon arrêtées : à vérifier).

Il convient de mentionner la station marine de Roscoff de l'université de Paris Pierre et Marie Curie qui accueille depuis 130 années les travaux des chercheurs océanographiques et notamment sur le site. C'est un pôle d'excellence dans ce domaine et une véritable richesse locale.

En premier lieu il est noté que la qualité des habitats naturels et la présence des espèces d'intérêt européen est le résultat des bonnes pratiques conduites jusqu'alors ; il sera possible de labéliser ces bonnes pratiques sous forme de charte Natura 2000. Pour la pêche qu'elle soit professionnelle ou amateur, la conchyliculture, il y a même convergence entre les objectifs de conservation des habitats et le maintien ou le développement des ces activités, pourvu qu'elles soient gérées durablement. Par le biais de contrats Natura 2000 rémunérés, il est possible d'accompagner financièrement les activités vers des pratiques moins dégradantes pour le milieu.

Le document d'objectifs qui sera élaboré sur ce vaste bassin d'activités nautiques sera l'occasion d'une concertation approfondie à la bonne échelle débouchant sur une meilleure pertinence des mesures destinées à maintenir ou améliorer l'état de conservation des milieux et espèces d'intérêt communautaire. Il sera également nécessaire d'aborder la cohérence des actions entre la terre et la mer dans une logique de gestion intégrée des zones côtières (GIZC), notamment sur les aspects qualité de l'eau (Problème de charge en nitrates du bassin versant ou d'algues toxiques récurrents) ou gestion des dragages portuaires ou des chenaux pour les trois ports.

Dans cette logique de cohérence des politiques publiques, les projets ne pourront être autorisés que s'ils n'ont pas d'impacts notables sur les milieux et espèces visés par les directives, qu'ils soient situés dans ou hors du périmètre du site. Ainsi, les projets d'extension des ports de plaisance, de concessions, d'extractions devront au préalable prouver leur absence d'incidences. Les SCOT qui comporteront un volet littoral (SMVM) devront organiser l'espace en intégrant pleinement les objectifs liés à Natura 2000.



Concernant les activités de plaisance ou de tourisme, une bonne information et sensibilisation, permettant la compréhension de la réglementation et son respect, sera en priorité recherchée. Les clubs et associations, pourront également être signataires des chartes et contrats Natura 2000. La qualité de l'environnement marin constitue depuis longtemps un label touristique pour la Bretagne et pour ce secteur en particulier : 4 clubs de plongée et 6 structures pour le kayak de mer ; son maintien ne pourra qu'être bénéfique à ces activités.

Sources/Bibliographie :

Cadiou B. / Bretagne Vivante – SEPNB, 2002. *Oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine*. Conseil Régional de Bretagne, Editions Biotope, Mèze, 218 p.

Courtet J.E. (coord.), 1998. Quel avenir pour la façade atlantique? Réflexions à partager, pour agir mieux ensemble", DATAR, Secrétariat général à la mer : <http://www.bretagne-environnement.org/telecharger/1049200288-le-littoral-breton.pdf>

Derrien-Courtet S., 2006. *Suivi stationnel des roches subtidales – 2004-2005 – Suivi du Benthos, Région Bretagne*. REBENT – IFREMER/MNHN, 262 p.

Guillaumont B., Gauthier E., 2005. *Recommandations pour un programme de surveillance adapté aux objectifs de la DCE. Recommandations concernant le Benthos marin*. IFREMER – DYNECO/VIGIES, 28 p.

Le Nevé A. et al., 2004. *Sternes de Bretagne. Observatoire 2003*. Contrat Nature « oiseaux marins » 2003-2006. Bretagne Vivante – SEPNB / Conseil régional de Bretagne / Conseil général des Côtes d'Armor / Conseil général du Finistère. 69 p.

Leblond E., Merrien C., Berthou P., Demaneche S., Rostiaux E., 2007. *Les activités des navires de pêche en 2005, réseau d'observation des ressources halieutiques et des usages*. IFREMER, 240 p.

LPO., 2007. Identification des sites marins prioritaires pour les oiseaux marins et les oiseaux d'eau. LPO/MEDAD, 21 p.

Station de référence Rebut IFREMER

Suivi du cantonnement de pêche du plateau de la Méloine

Données SRC

Note stratégie AMP + enjeux espaces marins

Carte MESH Larsonneur ...

Indices biologiques estuaires

Travaux de la station marine de Roscoff : E ? THIEBAUD, F. GENTIL

Etude Océanopolis phoques



Directive Habitats

BAIE DE MORLAIX

Liste et codes des habitats d'intérêt communautaire de la Directive Habitats justifiant la désignation d'une extension

1110 – Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine

- 1110-1 - Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers de *Zostera marina* (façade atlantique)
- 1110-3 - Sables grossiers et graviers, bancs de maërl (façade atlantique)
- 1110-4 - Sables mal triés (façade atlantique)

1140 – Replats boueux ou sableux exondés à marée basse

- 1140-3 - Estrans de sable fin
- 1140-5 - Estrans de sables grossiers et graviers
- 1140-6 - Sédiments hétérogènes envasés

1160 – Grandes criques et baies peu profondes

- 1160-2 - Sables hétérogènes envasés infralittoraux. Bancs de maërl (façade atlantique)

1170 – Récifs

- 1170-1 - La roche supralittorale (façade atlantique)
- 1170-2 - La roche médiolittorale en mode abrité (façade atlantique)
- 1170-3 - La roche médiolittorale en mode exposé (façade atlantique)
- 1170-5 - La roche infralittorale en mode exposé (façade atlantique)
- 1170-6 - La roche infralittorale en mode abrité (façade atlantique)
- 1170-7 - La roche infralittorale en mode très abrité (façade atlantique)

Liste et codes des espèces d'annexe 2 de la Directive Habitats justifiant la désignation d'une extension

1364 - Phoque gris *Halichoerus grypus*

Liste des habitats de la Convention OSPAR présents sur le site

Laisses de vase intertidale
Bancs de *Zostera*
Bancs de Maërl

Liste des espèces de la Convention OSPAR justifiant la désignation d'une extension

Pourpre petite pierre *Nucella lapillus*

Commentaires :

Le site est remarquable pour la richesse de sa biodiversité tant sur substrat rocheux (1170) que meuble (11-10, 11-40, 11-60). Il se caractérise également par des systèmes de dunes hydrauliques (11 10), des herbiers de zostères (1110 et 1140), des bancs de maërl (1110 et 1160) en très bon état et par un champ de laminaires très étendu et à très forte biodiversité (1170). Pour les espèces, le site constitue une étape fréquentée par les populations de phoques gris reproducteurs en mer d'Iroise.